

De : CHIH Bekay

Envoyé : samedi 20 juin 2026 18:11

À : Secrétaire communal <secretairecommunal@anderlecht.brussels>

Objet : Demandes de document - situation RH

Bonjour Monsieur le Secrétaire communal,

Lors du conseil communal du 18 décembre 2025, dans le cadre de mon interpellation relative à l'absentéisme au sein des services communaux, j'avais déjà pu constater que le taux d'absentéisme au sein du département Cadre de Vie était particulièrement élevé.

Lors du conseil communal du 21 mai 2026, j'ai ensuite interpellé le Collège concernant le taux d'absentéisme particulièrement élevé constaté au sein de la cellule verbalisation.

En réponse à cette interpellation, il m'a notamment été indiqué qu'environ un tiers des membres de cette cellule étaient absents. Lors de ma réplique, j'avais souligné le caractère particulièrement préoccupant de cette situation et indiqué qu'il était nécessaire d'en comprendre les causes. J'avais également exprimé l'espoir que cet absentéisme ne soit pas lié à des difficultés en matière de bien-être au travail ou de gestion des ressources humaines, tout en annonçant mon intention de suivre ce dossier avec attention.

Depuis lors, il m'est parvenu le témoignage circonstancié d'un ancien membre de cette cellule ayant récemment quitté l'administration.

Ce témoignage décrit une situation particulièrement troublante au sein de la cellule verbalisation et fait état de difficultés importantes en matière de bien-être au travail, de gestion des ressources humaines, de relations hiérarchiques ainsi que d'un climat de tensions persistant au sein du service. Il évoque notamment l'existence de plaintes auprès des services de prévention, de recommandations relatives au bien-être au travail qui n'auraient pas été suivies d'effets, l'existence alléguée de procédures disciplinaires visant plusieurs membres de la cellule ainsi que divers dysfonctionnements organisationnels.

Sans préjuger de l'exactitude de l'ensemble de ces affirmations ni tirer de conclusions hâtives, ces éléments me paraissent suffisamment sérieux pour justifier des éclaircissements. Avant de me forger une opinion sur cette situation, il me paraît indispensable de disposer d'éléments objectifs et documentés.

Dans ce cadre, pourriez-vous me communiquer les éléments suivants concernant la période allant du 1er janvier 2024 à ce jour :

- Toute plainte, signalement ou démarche formelle relative à la gestion des ressources humaines, au bien-être au travail ou aux risques psychosociaux émanant de membres de la cellule verbalisation ;
- Toute recommandation, analyse, rapport ou document émanant du SIPPT ou d'un SEPPT (notamment Mensura) concernant cette cellule ;
- Les éventuels rapports, constats, préoccupations ou recommandations formulés par les services RH, le service social ou toute autre structure compétente concernant le fonctionnement de cette cellule ;
- Les éventuels plans d'action élaborés à la suite de recommandations du SIPPT, du SEPPT ou des services RH, ainsi que l'état de leur mise en œuvre ;

- Toute analyse réalisée par l'administration concernant les causes de l'absentéisme observé au sein de cette cellule ;
- Les données relatives à l'absentéisme au sein de la cellule verbalisation depuis le 1er janvier 2024, ainsi que les éventuelles comparaisons réalisées avec les autres services de la Direction Cadre de Vie ;
- Le nombre de membres de la cellule verbalisation ayant quitté leurs fonctions depuis le 1er janvier 2024, y compris les responsables hiérarchiques ou fonctionnels ayant été affectés à cette cellule, ainsi que les circonstances ayant conduit à ces départs lorsqu'elles peuvent être communiquées sous une forme anonymisée ;
- Les éventuelles enquêtes internes, analyses organisationnelles ou interventions réalisées en lien avec le climat de travail au sein de cette cellule ;
- Le nombre de procédures disciplinaires engagées à l'encontre de membres de la cellule verbalisation depuis le 1er janvier 2024 ainsi que leur issue ;
- Les procès-verbaux du Collège communal relatifs aux procédures disciplinaires ayant concerné des membres de la cellule verbalisation depuis le 1er janvier 2024, ainsi que les décisions adoptées par le Collège à l'issue de ces procédures, sous une forme anonymisée si nécessaire.

Je précise que cette démarche vise exclusivement à disposer d'une vision objective de la situation afin de pouvoir exercer mon mandat de conseiller communal en pleine connaissance des faits et vérifier si des mesures adéquates ont été prises afin de garantir le bien-être des agents concernés.

La présente demande est formulée dans le cadre des droits d'information reconnus aux conseillers communaux, et notamment des articles 52 et 53 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, lesquels prévoient qu'aucun acte, aucune pièce concernant l'administration communale ne peut être soustrait à l'examen des conseillers et que ceux-ci peuvent obtenir copie des actes et pièces relatifs à l'administration de la commune.

Je vous remercie dès lors de bien vouloir me communiquer les documents sollicités ou, le cas échéant, de m'indiquer les motifs qui feraient obstacle à leur transmission.

Conformément à l'article 53 du Règlement d'ordre intérieur, les copies demandées sont envoyées dans les cinq jours ouvrables qui suivent la réception de la demande.

Bien à vous,

Chihi Bekay

Monsieur le Conseiller communal,

Lors de la séance du Conseil communal, vous avez sollicité des informations complémentaires concernant la cellule verbalisation, notamment en ce qui concerne l'absentéisme au sein de cette équipe ainsi que les suites données aux constats formulés dans le cadre de l'intervention formelle collective.

À cet égard, nous vous communiquons les éléments suivants.

Pour la période comprise entre le 1er janvier 2026 et le 26 mai 2026, le taux d'absentéisme de la cellule verbalisation est estimé à environ 22 %.

Ce pourcentage doit toutefois être interprété avec prudence. Il est en effet influencé par une situation d'absence de longue durée, actuellement prise en charge dans le cadre des procédures prévues par la réglementation applicable. Il ne reflète donc pas, à lui seul, la réalité de l'ensemble des situations individuelles.

À la suite de l'intervention formelle collective et dans une volonté d'améliorer durablement le fonctionnement de la cellule, plusieurs mesures organisationnelles ont été décidées et mises en œuvre, notamment :

- la réorganisation de la ligne hiérarchique de la cellule ;
- la désignation d'un responsable hiérarchique direct temporaire ;
- le recrutement d'un nouveau responsable de la cellule ;
- le déménagement de la cellule vers un autre site afin d'offrir un cadre de travail plus adapté ;
- la poursuite d'une réflexion plus globale sur l'organisation du département Cadre de vie.

Vous trouverez en annexe :

1) la délibération du Collège des Bourgmestre et Échevins du 1er juillet 2025 approuvant le plan d'action élaboré à la suite de l'intervention formelle collective ;

2) les statistiques d'absentéisme de la cellule verbalisation, présentées sous une forme agrégée et anonymisée.

En revanche, les autres documents sollicités ne peuvent être communiqués. Ils contiennent des données à caractère personnel, des informations relatives à la santé des travailleurs ou des éléments issus des procédures de prévention en matière de bien-être au travail, dont la confidentialité est protégée par la législation applicable, notamment le Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ainsi que les dispositions du Code du bien-être au travail relatives aux risques psychosociaux.

Enfin, nous attirons votre attention sur le fait que les documents transmis dans le cadre de l'exercice du mandat de conseiller communal sont communiqués exclusivement pour l'exercice de ce mandat. Ils demeurent soumis aux obligations légales en matière de confidentialité, de protection des données à caractère personnel et de respect de la finalité pour laquelle ils sont communiqués.

Nous restons naturellement à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Bien à vous.